

et répéter, sans crainte d'être démentie, ces paroles de saint Paul : « Le mariage est saint et honorable ; le lit nuptial est sans tache. Le mariage est demeuré un grand et auguste sacrement dans l'Eglise et dans le Christ. » Que ces belles et vibrantes paroles de Mgr Besson doivent nous faire aimer et admirer l'Eglise catholique, cette Eglise du Dieu vivant, que saint Paul appelle « la colonne et la base de la vérité. » (1 Tim. III, 15).

L'Eglise a toujours eu en horreur les mariages mixtes, c'est-à-dire les mariages contractés entre catholiques et hérétiques. La raison en est bien simple : c'est qu'ils compromettent la foi de la partie catholique, la foi des enfants, la paix et l'union dans la famille. Cependant elle les permet pour des raisons graves, mais alors la partie catholique doit être résolue de faire tout son possible pour retirer son conjoint de l'hérésie et il faut que la partie protestante promette solennellement et par écrit de ne jamais entraver le libre exercice de la religion catholique chez celui qui la professe, et de faire baptiser et instruire dans l'Eglise catholique tous les enfants qui naîtront de ce mariage. Elle ne consent en aucune manière à ces mariages où les garçons devront suivre la religion du père et les filles la religion de la mère, parce que c'est abandonner à l'hérésie une partie des enfants et accoutumer les autres à professer